

Les mesures préventives et répressives demeurent insuffisantes sans une volonté réelle des parties concernées (ministre)

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-05-2009 21:20:40

Le ministre de l'Intérieur, Chakib Benmoussa a affirmé, mardi, que le renforcement des mesures préventives et répressives pour garantir la transparence des prochaines élections reste insuffisant si cela n'est pas accompagné d'une réelle volonté des parties concernées.

Les autorités publiques œuvreront conformément à la haute volonté royale appelant à faire de la transparence des élections le fondement principal de la crédibilité des institutions représentatives, a souligné M. Benmoussa qui répondait à une question à la chambre des Conseillers.

Il a appelé les partis politiques à choisir et à encadrer leurs candidats et invité les candidats à faire montre de l'esprit d'une concurrence loyale et les électeurs à choisir les élites qualifiées pour la gestion de la chose locale.

Le ministre a souligné dans ce sens la mobilisation de tous les moyens et les compétences disponibles pour relever toutes les irrégularités électorales, engager les poursuites judiciaires et présenter les contrevenants à la justice, conformément au contenu de la circulaire conjointe signée entre les ministères de la Justice et l'Intérieur.

Il a ajouté que son département a pris une série de mesures visant principalement la mobilisation des services de sécurité sous l'égide du Parquet général pour relever toutes les irrégularités qui pourraient avoir lieu lors de ces échéances, assurer la neutralité des autorités locales et sécuritaires vis-à-vis de l'opération électorale dans son ensemble et faire face aux tentatives visant à faire usage des moyens appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics à des fins électorales, tout en veillant au bon fonctionnement du service communale en tant que service public.

M. Benmoussa a tenu à expliquer à ce propos qu'une mise en oeuvre efficiente des mesures préventives et répressives requiert la conciliation entre la fermeté dans l'application des règles régissant la campagne électorale, la préservation des conditions normales à son déroulement et l'encouragement de l'esprit de la concurrence loyale.

Pour ce qui est des préparatifs du ministère pour les élections du 12 juin prochain, M. Benmoussa a mis l'accent sur quatre principaux axes portant respectivement sur le corps électoral national, le renforcement des capacités représentatives des femmes, le plan de communication adopté et les mesures prises pour la moralisation des opérations électorales.

Concernant le corps électoral, le ministre de l'intérieur a affirmé que les résultats de la révision des

listes électorales, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, ont contribué à la concrétisation des principaux objectifs de cette opération aussi bien au niveau des nouvelles inscriptions qu'à celui de la mise en oeuvre des nouvelles règles juridiques relatives à l'inscription et l'identification des électeurs.

Ces mesures, a-t-il insisté, ont permis d'améliorer la qualité des listes actuelles et de réunir les conditions requises pour qu'elles soient saines et transparentes.

Lors de l'opération de la révision exceptionnelle, le ministère a assuré un suivi minutieux et continu de toutes les étapes de cette opération et pris les mesures nécessaires dans le respect de la loi, a indiqué M. Benmoussa, précisant que toute personne qui s'estime lésée peut recourir à la justice.

Dans le cadre du renforcement de la transparence des étapes qui précèdent le vote, le ministre a fait remarquer que les instances politiques qui ont fait des demandes à ce sujet ont reçu des copies des listes électorales définitives classées selon les bureaux de vote. L'étape actuelle se caractérise, a ajouté le ministre, par le lancement, depuis vendredi dernier, de l'opération de retrait des nouvelles cartes électorales qui seront les seules valables le jour du vote (12 juin), relevant que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la réussite de cette opération.

Il a rappelé dans ce sens la nouvelle loi qui permet à l'autorité administrative locale de distribuer les cartes électorales, précisant que le ministère veillera à ce que l'autorité administrative fasse son travail en toute responsabilité et neutralité.

Pour ce qui est de la représentativité féminine au niveau local, M. Benmoussa a souligné que le gouvernement a mis en place "le fonds de soutien à l'encouragement de la représentation des femmes" et pris les mesures organisationnelles et opérationnelles nécessaires à cette fin avant la date limite de dépôt des candidatures pour les élections communales.

La commission en charge de la dynamisation du fonds a déployé, aussitôt après sa mise en place, des efforts louables qui ont été couronnés par la présentation, fin avril et début mai courant, des projets admis pour bénéficier du financement au titre du premier semestre de cette année, a-t-il dit.

S'agissant des efforts du ministère en matière de mobilisation des citoyens pour une participation accrue aux prochaines échéances, le ministre a fait savoir que les mesures nécessaires ont été prises en vue de mener des campagnes de sensibilisation à travers les médias audiovisuelles publics.

Ces campagnes visent principalement la mobilisation des électeurs et leur sensibilisation à l'importance de la chose locale, au rôle de la commune dans le cadre de la politique de proximité et aux perspectives de la bonne gouvernance locale au Maroc, tout en les incitant à retirer leurs cartes électorales et à se rendre aux bureaux de vote.

MAPF